

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF2175

présenté par

M. Rivière, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires économiques, M. Naillet,
M. Baptiste, Mme Bellay, M. Califer, M. William, Mme Battistel, M. Benbrahim, M. Delaporte,
M. Echaniz, M. Lhardit, M. Potier, Mme Rossi et Mme Thomin

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Outre-mer »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--